

LICENCE SCIENCES - TECHNOLOGIES – SANTE
Mention Sciences de la Vie

Département des Sciences de la Vie et de la Nature
50 Rue Ferdinand Buisson - CS 80699
62228 CALAIS Cedex



GUIDE DES ETUDES

Licence Sciences de la Vie 3^{ème} Année
Parcours SVN «Sciences de la Vie et de la Nature »



Année universitaire 2025-2026

<p><u>Directeur des Etudes</u> Damien LETERME MABLab – Marrow Adiposity and Bone Laboratory ULR4490 - BOULOGNE SUR MER</p> <p>Damien.leterme@univ-littoral.fr</p>	<p><u>Présidente de jury</u> Sylvie PHILIPPE LOG - Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences UMR 8187 CNRS WIMEREUX</p> <p>Sylvie.Philippe@univ-littoral.fr</p>	<p><u>Secrétariat pédagogique</u> Dolorès GARDY Centre universitaire de la Mi- Voix, Bâtiment Poincaré - 50 rue Ferdinand Buisson CS 80699 - 62228 Calais cedex. Tél. 03.21.46.36.04 Dolores.Gardy@univ-littoral.fr</p>
<p>Ressources numériques : http://portail.univ-littoral.fr Site internet : http://licencebio.univ-littoral.fr 📷 Instagram : licence.biologie.calais</p>		

ORGANISATION GENERALE DE LA LICENCE SV 3EME ANNEE

La 3^{ème} année de la licence SV est organisée sur deux semestres, et en 3 Compétences annuelles de niveau 3 c'est-à-dire permettant d'atteindre une équivalence métier « assistant ingénieur ». Ces Compétences comportent chacune des unités d'enseignement (UE) annuelles, elles-mêmes organisées en éléments constitutifs (EC) semestriels. Les UE et les EC sont soit obligatoires soit optionnels.

L'organisation générale en Compétences, UE, EC, est présentée à la dernière page de ce document.

Le **Parcours SVN de la licence SV** comprend les matières issues du domaine de la biologie (biologie et physiologie animale et végétale, biochimie, biologie moléculaire et cellulaire, génétique, etc.) et des sciences de la terre (sédimentologie, paléontologie, magmatisme, métamorphisme, tectonique, géologie de la France, paléoclimatologie, géochimie, géologie appliquée) en option.

Il permet principalement de poursuivre des études dans les domaines professionnels et/ou de la recherche en biologie / biologie santé / biotechnologies, en écologie / écosystèmes / environnement / agroalimentaire, et également en enseignement (primaire et secondaire). Deux options sont proposées dans ce parcours : Biologie et Géologie. L'option Biologie se décline en plusieurs choix possibles. Il permet également d'envisager une insertion professionnelle directe dans ces domaines. L'option Géologie est fortement conseillée pour les étudiants souhaitant poursuivre vers les concours de recrutement de l'enseignement secondaire (CAPES SVT et AGREG SVT).

Une UE « insertion professionnelle » au second semestre permet à l'étudiant, via un stage conventionné (6 à 8 semaines) ou un projet tutoré (6 semaines), d'acquérir et développer des compétences préprofessionnalisantes.

L'option Santé (parcours L.AS) est proposée en L3SV aux étudiants (sous conditions d'être déjà inscrits en L.As précédemment). Cette option permet d'envisager une orientation en Études de Santé (MMOPK, Université UPJV Amiens).

Le site principal de formation des étudiants L3SV est Calais (site de la Mi-Voix). Quelques enseignements peuvent être délivrés sur d'autres sites universitaires, selon les EC choisis. Des sorties sur le terrain, et d'autres lieux de formation (stages, projets tutorés) complètent le dispositif.

Conditions d'admission

La L3 Sciences de la Vie fait suite à la L2 Sciences de la Vie. Sauf cas particuliers (exemple : L1 non-acquis), son accès est de droit pour tout détenteur d'une L2 SV ou L2 Biologie. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou dans certaines circonstances exceptionnelles, au début de chaque semestre.

A l'issue de la L2, un étudiant redoublant ayant validé une ou deux compétences de L2, s'inscrira de nouveau en L2, et sera éventuellement autorisé à s'inscrire également en L3 afin de suivre et d'acquérir les compétences correspondantes de niveau supérieur, sur acceptation exceptionnelle du jury L2 (autorisation du statut AJAC). Aucune inscription n'est possible en L3 si la première année (L1) n'est pas validée.

L'entrée en L3SV peut être accordée en équivalence pour d'autres diplômes (DUT, BTS, classes préparatoires, DEUST, etc..) après examen du dossier par la Commission de Validation des Études.

✓ **Organisation des enseignements**

Les enseignements sont réalisés sous forme de Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD), Travaux Pratiques (TP), et peuvent intégrer des Saé (situations d'apprentissage et d'évaluation). Les Saé sont des activités authentiques consciemment organisées pour permettre le développement de compétences. Elles se déroulent dans un cadre académique ou extérieur, incluant les stages, et sont des occasions pour les étudiants de développer et mettre en œuvre les compétences.

Certains enseignements sont dispensés sous forme de Travaux Personnels Encadrés (TPE), ou présentent des sorties sur le terrain. Une UE « insertion professionnelle » comprenant stage ou projet tutoré complète le dispositif pédagogique.

Les enseignements sont soit imposés, soit au choix : options, choix d'EC au sein des options, thèmes de TPE, UE libre (à choisir sur une liste de disponibilités), etc.

Une UE de Français langue étrangère est proposée aux étudiants non francophones.

✓ **Certifications**

Au-delà de la validation de l'année, les étudiants ont la possibilité d'obtenir des certifications :

- CLES. Le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) est une certification nationale accréditée par le Ministère de l'éducation nationale. Il a pour objet de valider les compétences des étudiants dans une ou plusieurs langues étrangères acquises durant leur formation. Renseignements : Service LanSAD/CRL/CLES lansad@univ-littoral.fr ;
- PIX. Plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. PIX permettra d'obtenir un profil de compétences personnalisé, dans les domaines suivants : Informations et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique. Référent ULCO : M. DRUEL Jocelyn (jocelyn.druel@univ-littoral.fr). Renseignements <https://pix.beta.gouv.fr/>.

✓ **Dispositifs d'évaluation des enseignements**

Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (dont le dispositif EEE : Évaluation des Enseignements par les Étudiants). Dans le cadre de la L3 SV, des évaluations sont organisées au cours de chaque semestre pour faire un bilan du déroulement des EC, du semestre, tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants. Ces consultations peuvent prendre des formes diverses : commission pédagogique paritaire, sondage anonyme, etc. Également, des Conseils de Perfectionnement sont organisés. Ces conseils réunissent les responsables d'années, directeur de Département, des étudiants délégués, des responsables de formations cibles, des professionnels, un représentant du personnel BIATSS en appui de la formation, un représentant du CGU, et des enseignants du secondaire (SVT).

STAGES 2025 - 2026

Au sein de l'UE « Préprofessionnalisation » du semestre 6, les étudiants de L3 Sciences de la Vie, Parcours SVN et Parcours Santé, ont la possibilité de réaliser un stage « technique », dans un milieu professionnel de leur choix.

STAGE (5 ECTS)**Calendrier prévisionnel 25-26 du stage « 5 ECTS »**

Convention terminée (signée par toutes les parties)	Date limite 3 avril 2026
Durée de stage réglementaire	6 semaines minimum, 8 semaines maximum, temps plein (ou base 35h par semaine).
Date standard de départ en stage / fin de stage	Lundi 27 Avril 2026 au vendredi 5 juin 2026
Modulation possible	Utilisation possible d'une ou des deux semaines de vacances de Pâques (13 au 26 avril) pour allonger la durée de stage à 7 ou 8 semaines, ou moduler la période de stage (durée minimale 6 semaines)
Cas particulier des L3SV Option Santé (L3 L.As)	Pas de stage possible

RESTITUTION et EVALUATION

Le stage sera suivi par un tuteur universitaire. Il fera l'objet :

- d'une fiche d'évaluation renseignée par le tuteur professionnel (maître de stage);
- d'un e-portfolio renseigné par l'étudiant au cours de son stage ;
- de la rédaction d'un rapport écrit. Ce rapport sera envoyé à l'enseignant « tuteur universitaire » pour notation.




L'ensemble de la procédure et des consignes sont précisées dans le « **Guide des stages L3SV parcours SVN** », communiqué aux étudiants en cours de semestre 5.

STAGE FACULTATIF

Autorisé de façon exceptionnelle en L3SV, se rapprocher du Directeur des Etudes. Ouvre à points bonus.




C2. Exploiter des données scientifiques

- en respectant le cahier des charges
- en présentant une production fondée scientifiquement
- en adaptant son discours à son public
- en respectant les principes déontologiques

		Domaines de ressources
Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Activités fondamentales et/ou appliquées dans les secteurs des biotechnologies/santé/agroalimentaire/environnement • Enseignement dans le primaire et le secondaire 	
Analyse descriptive	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la diversité des formes de données scientifiques pour présenter objectivement un fait scientifique • Identifier les sources scientifiques et savoir les référencer • Employer le vocabulaire spécifique à la discipline 	
Analyse argumentée	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les principes d'une recherche documentaire • Formuler une problématique scientifique en mobilisant les ressources • Distinguer une hypothèse scientifique d'une opinion 	
Analyse contextualisée	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir sélectionner les données expérimentales ou bibliographiques adaptées à la problématique • Prendre en compte les ressources et la littérature scientifique pour analyser/argumenter/critiquer des données 	

C3. Construire son projet professionnel

- En présentant un projet adapté à son contexte personnel
- En s'inscrivant dans une démarche de formation tout au long de la vie
- En développant son réseau
- En s'adaptant au contexte national et international
- En tenant compte des enjeux du numérique

		Domaines de ressources
Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - orientation / réorientation - recherche d'emploi/stage - poursuite d'études 	
Exploration	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer à l'écrit et à l'oral en anglais et en français • Maîtriser les outils informatiques de communication • Identifier et situer les champs professionnels accessibles ainsi que les parcours possibles pour y accéder • Analyser les données recueillies (documentaire, interview) pour prendre conscience de la réalité du métier 	
Orientation	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer à l'écrit et à l'oral en anglais • Définir et utiliser la veille professionnelle numérique selon son secteur d'activité • Caractériser son projet professionnel et l'argumenter avec pertinence • Mettre en place des outils pertinents à la recherche de stage/emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien, veille professionnelle...) • Elargir sa culture générale 	
Insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer à l'écrit et à l'oral en anglais • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives, savoir s'insérer dans un milieu professionnel • Valoriser son parcours, ses compétences et son projet professionnel en vue d'une poursuite d'étude/insertion professionnelle • Elargir sa culture générale 	

Ces trois Compétences sont déclinées au sein de chacun des EC correspondants. Les Saé proposent une appropriation directe de ces compétences par l'étudiant via une démarche active en vue d'un apprentissage favorisé.

MCCC

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (Hors UE Anglais et LanSAD)

Le document de référence précisant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, votées par la CFVU en date du 13 avril 2021, est disponible sur le portail de l'ULCO : ENT / Ressources / Espace de documents / DEVE.

Il est amendé par le document spécifique applicable aux licences LCeR, voté en CFVU en date du 29 novembre 2022, mis en place pour la LSV à compter de la rentrée Septembre 2023.

Ces documents doivent être consultés par chaque étudiant. Le texte ci-dessous en présente les grandes lignes et le détail pour la Licence 3 Sciences de la Vie. Les MCCC spécifiques aux UE d'anglais sont en annexe (MCCC LanSAD et CLES).

✓ Capitalisation – Compensation

Capitalisation Au sein d'un parcours de formation, les Compétences niveau 1, 2 et 3, les UE (Unités d'Enseignement) et les EC (Eléments Constitutifs d'une UE), avec crédits ECTS, sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (10/20). Un EC acquis, que ce soit directement ou par compensation, est définitivement acquis, et ne peut être repassé.

Aucune note partielle d'EC non acquis (CM ou TD ou TP ou contrôle continu ou autre) n'est conservée d'une année sur l'autre.

Attention : Les étudiants redoublants (ou AJACs) souhaitant redoubler un EC donné (= souhaitant améliorer la note d'EC) doivent donc repasser l'ensemble des évaluations relatives à cet EC (contrôles continus, examens, etc.).

Important à noter alors : lorsqu'un EC comporte plusieurs épreuves (écrit, oral...), la participation d'un étudiant redoublant à la session d'examen de cet EC est réputée effective dès que l'une des épreuves est passée. Un étudiant peut aussi décider de garder la note globale de l'EC obtenue l'année précédente.

En règle générale, les notes de contrôle continu représentant une partie de la note d'un EC donné (notes obtenues pour la session 1) sont conservées pour la session 2 (sauf cas particuliers, cf MCCC de chaque EC dans le syllabus).

Pour un EC donné, les points attribués aux différentes parties (exemple : cours, TD et TP, etc.) sont définis pour chaque EC (cf syllabus). Chaque EC définit ces coefficients en tenant compte de ses spécificités (travaux en salle, rapports, travaux personnels encadrés, exposés, herbier...).

L'oral, lorsqu'il existe, est obligatoire et peut porter sur l'ensemble du programme de l'EC.

Compensation

La compensation est possible aux 3 niveaux suivants :

Compensation des EC au sein de l'UE s'il existe plusieurs EC dans l'UE, dès lors que la moyenne de l'UE (obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 ;

Compensation des UE au sein de la Compétence s'il existe plusieurs UE dans la compétence dès lors que la moyenne de la compétence (obtenue par la moyenne pondérée des UE affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 ;

Compensation des Compétences au sein de l'année, dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20

et qu'aucune compétence n'ait une note inférieure à 8/20.

Toute compensation permet l'obtention de l'EC, de l'UE, de la Compétence, donne droit aux crédits correspondants, et entraîne la capitalisation définitive.

Il n'y a pas de compensation entre les années qui composent le diplôme de Licence (L1, L2 et L3). Par conséquent, seule une moyenne supérieure ou égale à 10 à chacune des 3 années entraînera la délivrance du diplôme de Licence SV, sous réserve de ne pas avoir une note inférieure à 08/20 à l'une des compétences.

Un étudiant ne s'étant pas présenté à une séance d'examen donnée, ne pourra valider l'EC ni directement, ni par compensation, les ECTS correspondants ne pourront donc pas être attribués. De même, dans le cas des EC présentant une évaluation continue intégrale, un étudiant n'ayant pas été évalué au moins une fois, ne pourra valider l'EC par compensation.

✓ **Examen (sessions) et contrôle continu**

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage et/ou par voie électronique.

Pour la Licence SV, les coefficients affectés aux Eléments Constitutifs (EC) sont proportionnels aux ECTS (*European Credits Transfert System*) qui leur sont attribués.

Hors contrôle continu intégral, un examen (session 1) est organisé dans chaque EC, en général en fin de semestre. Les modalités précises du contrôle des connaissances sont définies par EC (voir le détail dans le syllabus). Elles portent sur l'étendue du programme pris en compte à chaque contrôle, l'existence d'un DS, le choix des TD ou TP notés, l'importance de chaque note au sein du contrôle continu, ...

***Absences aux Contrôles Continus** (DS, TP noté, rapport, compte-rendu, ...)

Les absences sont à justifier dans les 5 jours ouvrables. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la SNCF, ...) et peuvent être vérifiés. Le jury se prononce sur la recevabilité du justificatif.

- Absences justifiées : La note finale de l'EC ou de l'UE sera calculée sur la base uniquement des autres notes.

- Pour les EC en évaluation continue intégrale, la participation à au moins une évaluation est obligatoire pour prétendre valider l'EC que ce soit directement ou par compensation.

- Toute absence injustifiée entraîne la note ZÉRO à ce contrôle continu.

Seconde chance

Épreuve de substitution. L'étudiant absent justifié à un examen de session 1 (contraintes particulières reconnues par le jury et régimes spéciaux) se voit proposé le plus rapidement possible une nouvelle évaluation dite « de substitution ». Cet examen de substitution peut être écrit ou oral quelle que soit la forme (écrite ou orale) de l'épreuve initiale.

2nde Session

L'organisation de la session 2 est identique à celle de la session 1 (sauf cas particuliers précisés dans le syllabus).

En cas de non admission à la 1^{ère} session (moyenne de l'année inférieure à 10/20, ou supérieure à 10/20 mais comportant une Compétence inférieure à 8/20), l'étudiant est automatiquement convoqué aux examens correspondant aux épreuves des EC non acquis de la (ou des) compétence(s) non acquis(es).

L'étudiant peut décider soit de conserver la note d'EC non-acquise, soit de repasser tout ou partie des épreuves de l'EC en seconde session.

La meilleure des notes obtenues à l'épreuve en session initiale (ou de substitution) et seconde session est conservée.

Cas du Contrôle Continu. En règle générale, la note de contrôle continu intégrée dans une note d'EC est conservée pour la 2nde session. Certaines UE appliquent une règle du sup. en seconde session (cf syllabus).

En cas d'évaluation continue intégrale d'un EC, la seconde chance est proposée en session 2.

Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les matériels (calculatrice, etc.), et documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun matériel ni document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

L'utilisation de traducteurs électroniques et de tout objet connecté non autorisé est interdite. Tout manquement à ces règles élémentaires, ainsi que tout écart avec les consignes orales et écrites annoncées par les surveillants de l'épreuve, envoie l'étudiant en Conseil Disciplinaire.

* Modalités

Le syllabus précise les modalités prévues et propres à chaque EC. Néanmoins, avec accord du Président de Jury, les modalités peuvent être adaptées dans certaines situations particulières. A titre d'exemple, un examen prévu « sur table » peut être organisé sous forme d'oral. D'autres adaptations sont également possibles, et devront être clairement précisées aux étudiants concernés.

* Retard

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 min avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence aux examens

La présence aux examens est obligatoire pour prétendre valider le diplôme.

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la SNCF ...) et vérifiables. La justification sera appréciée par le jury. Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou en absence de justificatif.

Session 1

Un étudiant absent injustifié à un examen en session 1 sera défaillant et devra passer l'épreuve en session 2.

Un étudiant absent justifié à un examen en session 1 pourra passer l'épreuve dite de substitution.

Session 2 : Un étudiant absent à un examen en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- S'il était déjà absent en session 1 :

- Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ; L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20), ou il peut ne pas être tenu compte de l'absence, et par exemple déclaré admis (décision du jury sur la base des autres résultats obtenus).
- Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné (« défaillant »).

Cas des étudiants redoublants Un étudiant redoublant (boursier ou non-boursier) peut décider de conserver des notes d'EC inférieures à 10/20, obtenues précédemment. En cas de non-présentation aux examens, les notes d'EC précédemment obtenues seront reportées.

Cas des étudiants boursiers : Rappel

- La présence à l'ensemble des enseignements, et des évaluations, est obligatoire (sauf boursiers redoublants : cf § précédent).
- Les absences injustifiées pourront être contrôlées par les Services Académiques, et peuvent conduire à la suspension du versement de la bourse, voire son remboursement.

Règle du sup.

Dans certains EC, si la « règle du sup. » existe au sein d'une session (cf MCCC de chaque EC dans le syllabus), le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant. Sinon, seules les notes acquises à l'examen sont prises en compte. Si la règle du sup. n'existe pas, les notes de contrôles continus (DS, ...) sont obligatoirement prises en compte.

✓ **Points BONUS (cf catalogue des bonus 24-25 déposé sur moodle en annexe)**

Prise en compte de la note obtenue en stage facultatif, sport, Emploi Apprentis Professeur, ou toute autre EC/UE de l'ULCO non prévue dans la maquette suivie par l'étudiant (UE suivie « en plus » du programme normal). Les tuteurs (contrat étudiant) peuvent également bénéficier de points bonus du fait de leurs activités de soutien à la réussite.

Le bonus maximum est fixé à 3 % du total maximum des points à l'UE de rattachement (max 0,6 points / 20). Les points bonus ne se cumulent pas dans le cas de plusieurs activités à points bonus au cours d'un même semestre : la meilleure des notes est prise en compte.

Note obtenue en activité Bonus	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE ou EC / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Étudiants redoublants :

Les points bonus ne sont pas conservés en cas de redoublement intégral de l'année.

✓ **Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)**

Le règlement des études de l'ULCO (à télécharger à partir du portail de l'ULCO) prend en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Statut d'étudiant salarié. L'étudiant est alors dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements du mois ou du trimestre correspondant.

Les étudiants « empêchés ». Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures,

entorses, hospitalisation, plâtre...). Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous la responsabilité de cette dernière. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

✓ **Jury et Sessions d'examen**

Un **jury** est nommé par année d'études par le président de l'Université et comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Le jury des semestres impairs délibère et arrête les notes des EC, il se prononce sur l'acquisition des EC (jury de « validation ») et des ECTS correspondants.

Le jury des semestres pairs se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des Compétences, avec crédits ECTS, sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation.

Une délibération (jury) a lieu à la fin de chaque semestre et après les deuxièmes sessions. Le jury du dernier semestre (S6) fait également office de jury final d'attribution du diplôme de Licence Sciences de la Vie. Pour obtenir le diplôme de Licence Sciences de la Vie, l'étudiant doit avoir validé les 3 années de la Licence SV (180 ECTS).

Mentions de réussite : La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme (moyenne des trois compétences pondérée par leurs coefficients) :

Moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 : passable ;

Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 : Assez Bien ;

Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 : Bien ;

Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 : Très Bien.

✓ **Note d'information concernant le Plagiat et les risques encourus**

Au cours de la licence, de nombreux travaux personnels sont à réaliser « chez soi » : rapports, comptes-rendus, ... L'université met en garde les étudiants contre le « copier-coller » des informations prélevées sur les sites internet, dans les livres d'auteurs, les rapports de stage, les comptes-rendus de travaux pratiques, les journaux, etc... **Le fait de recopier en intégralité un texte ou même une phrase sans la mettre entre guillemets et citer la source constitue un plagiat.** Le plagiat consiste à reproduire et à présenter comme étant le résultat de ses propres travaux, de sa propre réflexion, de ses propres connaissances, tout ou partie de documents rédigés par un ou plusieurs autres auteurs (ou par utilisation de l'intelligence Artificielle) sans contribution ni réflexion personnelle de l'étudiant et sans mention du nom du ou des auteurs de ces documents.

Le plagiat effectué dans le cadre des études est considéré comme une fraude commise à l'occasion d'un examen, même s'il est commis à l'occasion d'un contrôle continu. Outre la sanction décidée par l'enseignant (exemple : note = 0 au document, à l'épreuve ou à l'UE), l'étudiant plagiaire est donc susceptible d'être sanctionné par la Section Disciplinaire de l'université.

Les sanctions disciplinaires prévues par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont les suivantes :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans; cette sanction peut être prononcée avec sursis et correspondra à une exclusion qui n'excédera pas deux ans ;
- L'exclusion définitive de l'établissement;
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans;
- L'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

LanSAD et CLES

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

*Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires
ou en option obligatoire.*

• L1-L2-L3S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; **l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).**

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	<i>Épreuve de substitution</i>		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **L3S6**

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LansAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LansAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	<i>Épreuve de substitution</i>		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

**** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.**

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

LA CERTIFICATION CLES À L'ULCO



QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) s'appuie sur un conseil scientifique constitué de 10 experts nationaux et internationaux dans le domaine des certifications. Il s'engage dans une démarche qualité qui garantit une adéquation scientifique et pédagogique entre le niveau validé et la performance réelle du candidat en langue étrangère. Il donne une image complète du niveau du candidat en évaluant toutes les activités langagières : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale et expression orale en continu et/ou en interaction.

Une Certification d'État

Créée en 2000, la Certification CLES dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une Certification Européenne, une reconnaissance internationale

Le CLES est membre de NULTE, un réseau de certificateurs de plus de 250 universités européennes. Les signataires reconnaissent mutuellement leurs certifications respectives. En étant titulaire d'une certification CLES, vous pouvez faire valoir votre diplôme dans tous les pays membres de l'Union Européenne. La certification est également valable au-delà des frontières de l'UE, car elle est adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), dont les critères sont reconnus partout dans le monde.

Une certification qui prend en compte la réalité du monde professionnel

Le CLES a tissé des liens étroits avec la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs), particulièrement sensible à une certification qui intègre l'expression et l'interaction orales, et se tourne de plus en plus vers le monde des entreprises (MEDEF). Les compétences à mettre en œuvre durant un examen sont : savoir extraire, exposer, synthétiser et hiérarchiser des informations, interagir, argumenter, négocier et aboutir à un compromis, compétences empruntées au monde professionnel.

COMMENT SE DÉROULENT LES ÉPREUVES ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste : les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail. Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes : rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), interagir à l'oral (niveau B2).

Scenario type B1

Durée totale : 2h - Simulation d'une situation réaliste à l'étranger.

Compréhension de l'oral : 30'	<ul style="list-style-type: none"> • 2 documents audio et/ou vidéo d'environ 5' • 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 1h15	<ul style="list-style-type: none"> • des documents écrits d'environ 5 pages • rédaction d'un courrier de 150 à 200 mots
Production orale : 15'	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 2 messages vocaux d'environ 2' chacun

Scenario type B2

Durée totale : 3h - Simulation d'une situation réaliste autour d'une thématique générale et de documents pour **dégager une problématique** qui conduira à une **négociation**.

Compréhension de l'oral : 30'	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ou 3 documents audio et/ou vidéo d'environ 5' • 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 2h15	<ul style="list-style-type: none"> • 5 pages de texte • rédaction d'une synthèse de 250 à 300 mots à partir des éléments des documents (texte, audio et/ou vidéo)
Interaction orale : 10'	<ul style="list-style-type: none"> • En binôme, tenir un rôle attribué dans une situation de négociation pour aboutir à une prise de décision acceptable par tous

Où et quand passer le CLES à l'ULCO ?

À l'ULCO, des sessions CLES B1 & B2 en anglais sont organisées sur les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Des sessions CLES B1 & B2 en allemand et espagnol sont organisées à Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Les étudiants lauréats du CLES B2 sont autorisés à se présenter au CLES C1 organisé à l'Université de Lille.

Les dates de sessions CLES sont votées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'ULCO. Le calendrier des sessions n'est donc pas modifiable. Les étudiants concernés par la certification doivent prendre leurs dispositions pour être présents le jour de l'épreuve.

Qui passe le CLES ? Dans quelle langue et à quel niveau ?

Les étudiants de L3S6 et M2S3 passent obligatoirement un CLES de leur LV1, dont le niveau (B1 ou B2) est défini en fonction de leur résultat au test de positionnement ou, à titre exceptionnel, sur proposition de leur enseignant, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la part du président du jury CLES.

Comment s'inscrire ?

Il appartient à chaque étudiant concerné de procéder lui-même à son inscription selon le calendrier qui lui sera communiqué par son secrétariat pédagogique. L'inscription se fait en ligne sur le site web du CRL : crl.univ-littoral.fr.

Comment obtenir des renseignements complémentaires ?

- Informations pédagogiques : auprès de votre enseignant
- Informations administratives : lansad@univ-littoral.fr
- Informations et calendrier (site du CRL, rubrique CLES) : <https://crl.univ-littoral.fr/cles-certifications/>

REPARTITION des ENSEIGNEMENTS en L3 SV**ENSEIGNEMENTS du Semestre 5****TRONC COMMUN**

Biologie animale 2
 Biochimie 2 (Saé)
 Physiologie végétale 2
 Physiologie animale 2
 Travaux personnels encadrés TPE1 (plusieurs thèmes au choix)
 Anglais 5
 Projet Professionnel Personnel 3
 Unité d'ouverture ou Prépa concours PCPE ou Capes SVT

OPTION GEOLOGIE

STU5.1 Géologie de la France (Saé)
 STU5.2 Pétrologie endogène

OPTION BIOLOGIE

1 sur 2 : Biostatistiques
 Ou Reproduction animale
 Et 1 sur 2 : Faune et Flore du Littoral (Saé)
 Ou Biotechnologies végétales et animales

ENSEIGNEMENTS du Semestre 6**TRONC COMMUN**

Biologie moléculaire
 Biologie végétale 2
 Immunologie
 Anglais 6
 TPE 2 : au choix 1 sur 2
 Herbier
 ou Conception d'un Projet de Recherche (Saé)
 Insertion professionnelle : au choix 1 sur 3
 [Stage 6 sem. Saé] ou [projet tutoré]
 ou [prépa concours PCPE] ou [prépa concours PEPC + CAPES SVT]

OPTION GEOLOGIE

STU 6.1 Géologie appliquée
 STU 6.2 Paléoclimatologie et géol. de l'anthropocène
 STU 6.3 Géochimie et processus endogènes

OPTION BIOLOGIE

1 paire sur 2 Biologie cellulaire 3
 + Biologie santé
 Ou Océanologie biologique
 + Microbiologie de l'environnement

Licence 3 SV : Participation des enseignements aux Compétences 1, 2 et 3, volumes horaires et crédits ECTS

SEMESTRE 5						SEMESTRE 6					
Eléments Constitutifs	Vol.	CM	TD	TP	ECTS	Eléments Constitutifs	Vol.	CM	TD	TP	ECTS
Compétence 1 : MENER UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE EXPERIMENTALE – Niveau 3 – 13 ECTS											
UE1 – Approches expérimentales – Tronc commun – 8 ECTS											
TP Biologie Animale 2	19		4	15	1	TP Biologie Moléculaire	16			16	1
TP Biochimie 2 - Saé	14	6		8	3	TP Biologie Végétale 2	14			14	1
TP Physiologie Végétale 2	8			8	1						
TP Physiologie Animale 2	12			12	1						
UE2 – Approches expérimentales – Options 5 ECTS											
Option Géologie											
Pétrologie Endogène	35	11	9	15	3	Géologie Appliquée	26	12	8	6	2
Option Biologie											
Faune et Flore du Littoral - Saé	31		13	18	4	TP Biologie Cellulaire 3	16			16	1
ou Biotechnologies Végétales et Animales	40	14	14	12	4	ou TP Microbiologie de l'Environnement	6			6	1
Compétence 2 : EXPLOITER DES DONNEES SCIENTIFIQUES – Niveau 3 – 32 ECTS											
UE3 – Ressources disciplinaires – Tronc commun (+ bonus semestre 1) - 22 ECTS											
Biologie Animale 2	20	20			2	Biologie Moléculaire	22	12	10		3
Biochimie 2	14	6	4	4	2	Biologie Végétale 2	24	18	6		3
Physiologie Végétale 2	24	18	6		2	Immunologie	28	14	14		3
Physiologie Animale 2	30	22	8		2	TPE2 Herbiar	10		10		3
TPE Synthèse documentaire	10		10		2	ou TPE2 CPR - Saé	10		10		3
UE4 – Ressources disciplinaires – Options – 10 ECTS											
Option Géologie											
Histoire de la terre et de la vie - Saé	35	16	10	9	4	Paléoclim et géologie de l'anthropocène	24	9	12	3	3
						Géochimie et processus endogènes	20	10	10		3
Option Biologie											
Biostatistiques 2	25	10	15		3	Paire 1 : Biologie cellulaire 3	18	12	6		3
Ou Reproduction	30	15	15		3	et Biologie Santé	30		22	8	4
						ou Paire 2 : Océanologie Biologique	32	10	12	10	4
						Et Microbiologie de l'Environnement	26	16	10		3
Compétence 3 : CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL – Niveau 3 – 15 ECTS											
UE5 – Anglais – 6 ECTS											
Anglais 5	25		25		3	Anglais 6	25		25		3
UE6 – Préprofessionnalisation (+ bonus semestre 2) – 9 ECTS											
Unité Ouverture ou prépa concours Enseignem PCPE ou SVT					2	Unité prépa concours PCPE S6					5
Projet Professionnel Personnel 3	9		9		2	Ou Unité prépa concours PEPC 3ects + Unité SVT 2ects					5
						Ou Choix 2 Stage - Saé	40				5
						Ou Choix 3 Projet tutoré	30				5